

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE

- > Développement économique 2 à 3
- > Déchets 4
- > Environnement 5 à 6
- > Logement-Habitat 7
- > Services à la population.... 8 à 10
- > Santé - Alimentation 11
- > Développement durable . 12 à 13
- > Mobilité 14
- > Économie..... 15
- > Portes de l'Orne..... 16 à 22
- > Citoyenneté 23
- > Communication..... 24

ATTENTION AUX LENDEMAINS QUI DÉCHANTENT !

Une nouvelle menace plane sur l'avenir financier immédiat du secteur public local : les 10 milliards d'euros d'économies que le Chef de l'Etat nouvellement élu a annoncé vouloir imposer aux collectivités au cours du quinquennat qui s'ouvre, soit la moitié des 20 milliards d'économies imposées à l'ensemble du secteur public.

L'histoire se répète donc !

Après la mise en place, en 2014, d'une participation des collectivités au redressement des comptes publics, l'État s'oriente vers un nouveau tour de vis sur les finances des collectivités territoriales.

Ces mesures, si elles sont mises en œuvre, suscitent d'autant plus notre inquiétude et notre incompréhension qu'elles sont annoncées dans une période où les communes et les intercommunalités subissent déjà de plein fouet la hausse des prix de l'énergie et que l'État reste sourd aux demandes des élus de bloquer le prix du gaz et de l'électricité ou d'attribuer aux collectivités territoriales une « dotation énergie ».

Une telle mesure permettrait, en effet, de limiter le poids du coût de l'énergie sur nos budgets afin de pouvoir financer des politiques dédiées.

Comme d'habitude, il est demandé aux collectivités locales ou territoriales de rendre plus de services de proximité à nos habitants avec de moins en

moins de moyens financiers. Rien de bien nouveau sous le soleil des collectivités.

L'État incite en effet fortement les collectivités territoriales à réaliser des investissements et à mettre en place des dispositifs visant à économiser l'énergie (notamment par l'attribution d'aides aux particuliers afin de les inciter à entreprendre des travaux de rénovation de leur logement) et, en même temps, il diminue leurs moyens financiers qui leur permettraient de mettre en œuvre ces politiques.

Cependant, cette situation cela n'entame en rien notre volonté de poursuivre nos investissements (mobilité, petite enfance, services de proximité), de mettre en place de nouveaux services à destination des habitants de notre territoire et de contribuer de manière ambitieuse à la transition écologique et énergétique comme vous allez pouvoir le découvrir à la lecture de ce nouveau CCPOM'Mag.



Crédit photo : ville de Rombas

Lionel FOURNIER
Président de la
Communauté
de Communes
du Pays Orne Moselle



**LA MAISON DES SERVICES
AU PUBLIC**

10



**LA CCPOM DÉSORMAIS
COMPÉTENTE SUR LA
THÉMATIQUE « MOBILITÉ »**

14



**BIENTÔT, OUVERTURE
DE « Cap'Orne »**

18

Contacts

Site Internet : www.ccpom.fr
Email : ccpom@ccpom.fr
Adresse : 34 Grand'Rue - 57120 Rombas
Tél. 03 87 58 32 32 - Fax. 03 87 67 59 48

CCPOM' le Mag : 34 Grand'Rue - 57120 Rombas
Directeur de la publication : Lionel FOURNIER
N° ISSN 1644-8974 - Dépôt légal : 3^e trimestre 2017
Tirage 24 500 exemplaires - crédit photo CCPOM
Graphisme Noface>création - Impression A2DV
numérique - Imprimé sur papier écologique Norme PEFC



L'AMIE : une nouvelle aide pour soutenir les petites entreprises

L'aide en matière d'investissement immobilier des entreprises a pour objectif de faciliter l'implantation, le développement et l'ancrage d'activité sur le territoire, en soutenant les investissements immobiliers des entreprises de 20 salariés au plus.

Montant de l'aide : 20 % des dépenses éligibles avec un plafond de l'aide à 20 000 €.

Activité éligible : commerce dont la surface est inférieure à 400 m², artisanat, entreprises de transports et logistique, bâtiment et travaux publics, services aux entreprises, industrie.

Dépenses prises en compte : investissements immobiliers dans le cadre de la création ou de l'extension d'une activité [une construction, extension, aménagement, ou rénovation d'un bâtiment et les frais inhérents].

Montant d'investissement minimum : 10 000 € HT pour le projet global de développement.

Ce nouveau dispositif est financé par la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et le Département.



CONCOURS BE YOUR BOSS

8^{ème} édition

La remise des prix de la huitième édition du concours BE YOUR BOSS, organisée par la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, a eu lieu le 16 mai dernier à l'Espace Culturel de Rombas, en présence des élus, des établissements scolaires et des entreprises partenaires : Culture Pain, LBI, Malena, Omega, Orne THD, Rombas Industrie, Citraval, Eiclora, Muller TP et Nicollin.

Ouvert aux étudiants, lycéens et collégiens, dès la classe de 4^e, le concours Be Your Boss leur offre l'opportunité de développer leur esprit entrepreneurial. Le but est de présenter à travers un pitch une idée d'entreprise ou un projet dans le business, le high-tech, le social, le sport, l'art,...

Le Palmarès :

Prix de l'idée la plus innovante :

Eloïse Caillol, Alex Simeon et Altuna Fatahu du collège la Source à Amnéville pour le projet la Peluche du Réconfort.

Coup de cœur du jury :

Théotim Boulanger du collège Julie Daubié de Rombas pour le Journal des saisons.

Grand prix du jury :

Pola Tabecka et Noëlla Schilly du collège du Justemont à Vitry sur Orne pour le projet Convert Braille.

Grand prix des étudiants :

Matthieu Neige de l'Université de Lorraine pour le projet Kokoten – Auto édition.

Prix du public :

Evan Pelaia et Lohane Hadid du collège du Justemont à Vitry sur Orne pour le projet Memory Lens

Prix de l'établissement le plus entrepreneurial : Le collège La Source d'Amnéville

Distinction un Elu entrepreneur : M. Fournier a reçu des mains de M. Leclerc, co-président du groupe Leclerc, un trophée en pierre de Jaumont pour l'ensemble de son action entrepreneuriale au sein du territoire.



LES VRACŒURS

ÉPICERIE CONNECTÉE

le nouveau drive zéro déchet !

Une épicerie d'un nouveau genre ouvre à Marange Silvange.

Son fondateur, Yannick Poinsignon, nous présente ce nouveau commerce.

Quel est le principe de cette épicerie ?

C'est une épicerie connectée qui propose une alimentation durable, saine, si possible bio & locale, tout en limitant les emballages à usage unique et donc l'impact environnemental.

Le principe est simple :

1° vous faites vos courses sur le site www.lesvracoeurs.fr,
2° on prépare vos commandes. Il n'y a pas besoin d'amener des bocaux, on s'en occupe !
3° vous récupérez votre commande à l'heure de retrait choisie.

Les pots fournis sont-ils réutilisés, consignés ?

Tout à fait ! Nous avons investi dans un stock de bocaux afin que les gens ne se préoccupent pas de ce point. Le petit plus c'est que les clients ne paieront pas de consigne : on compte sur leur bonne foi pour nous ramener les bocaux la fois suivante ! Recycler un emballage, c'est bien. Mais réemployer cet emballage, c'est mieux :) Ce qui explique également le terme « zéro déchet » autour du concept.

D'où viennent les produits que l'on retrouve dans les rayons ?

Nous avons quatre grandes familles de produits : les produits d'épicerie, les produits cosmétiques, les produits d'entretien de la maison et les accessoires zéro déchet.

Nous avons sourcé des produits issus du territoire local autant que possible (Qualité MOSL, Région Grand Est) mais également issus de l'agriculture biologique ou du Commerce Équitable.



© Ombistudio

© Ombistudio

© Ombistudio

→ INFOS UTILES :

Rue Saint François
57535 Marange Silvange

Sites internet :

www.lesvracoeurs.fr pour faire vos courses,
et « Les Vracœurs » sur Facebook et Instagram.

Horaires :

lundi 14h 19h

mardi au vendredi 10h 19h

samedi 10h 14h

UN NOUVEL AVENIR POUR LES MEUBLES USAGÉS

Depuis début 2021, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle accueille des bennes dédiées au recyclage et à la réutilisation du mobilier domestique.

Suite à la convention passée avec **Eco-Mobilier** et grâce à l'éco-participation payée lors de l'achat de mobilier neuf, les meubles peuvent être recyclés. Cette nouvelle filière permet de diminuer les quantités de déchets tout venant non valorisables.

Il est possible d'y déposer tous les meubles domestiques (litterie, mobilier) quel que soit le matériau (bois, plastiques, rembourrés, métalliques ...), l'origine (la maison, le jardin, le garage), l'état (entiers, démontés, en état d'usage ou non) et la taille.

Ensuite, direction le centre de tri où ils sont regroupés par famille de matériaux (bois, mousse, plastique, ferraille) pour être recyclés ...

Facile ! Chaises, tables, fauteuils... qu'ils soient en bois, en métal ou en plastique, se retrouvent tous dans la benne Mobilier.

> QUE METTRE DANS LA BENNE À MEUBLES ?

TOUS les meubles et la literie sont acceptés.

Même les couettes et oreillers usagés peuvent être recyclés ! Ils sont collectés à part, en sac, pour être mieux protégés et donc mieux triés et valorisés.

> CE QUE DEVIENNENT LES MEUBLES USAGÉS

Le recyclage :

Les meubles usagés sont recyclés. C'est une économie de ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés.

La production d'énergie :

Les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.

> UN BILAN POSITIF

En 2021, ce sont **1080 tonnes** de meubles qui ont ainsi pu être recyclées. Un grand merci à tous pour ce nouveau geste !

> ASTUCE

Pensez à démonter au préalable vos différents éléments d'ameublement et d'agencement. Vous facilitez ainsi leur stockage et leur transport jusqu'à la déchèterie, mais aussi leur recyclage ou leur valorisation et contribuez concrètement à la préservation des ressources.



LES MEUBLES VONT DANS LA BENNE MOBILIER

pour être recyclés en nouvelles matières réutilisables ou valorisés en énergie.



CHAISES



FAUTEUILS



TABLES



LITERIE



RANGEMENT



JARDIN



écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER



LES PELOUSES CALCAIRES DE LA VALLÉE DE L'ORNE

Les pelouses calcaires sont localisées sur des flancs de collines ensoleillées. La nature calcaire de la roche permet une infiltration rapide de l'eau de pluie et de ruissellement, et confère ainsi une sécheresse en surface. Ces conditions sélectionnent une faune et une flore adaptées.



Les belles orchidées sauvages aux multiples formes sont accompagnées par des espèces parfois rares de sauterelles, criquets et papillons, mais aussi de reptiles et d'oiseaux. L'Orchis pyramidal côtoie ainsi l'Azuré bleu-céleste, la Coronelle lisse, la Mante religieuse et la Pie-Grièche écorcheur.

Les nombreuses espèces qui trouvent refuge dans ces espaces protégés profitent de l'entretien régulier mené par l'équipe technique du Conservatoire d'Espaces Naturels Lorraine et par le retour des moutons.

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle soutient les actions de sauvegarde menées sur les pelouses calcaires de son territoire. Celles-ci sont situées à Clouange, Rosselange et Vitry sur Orne.

Vous aussi, contribuez à leur préservation :

Le feu représente un risque sérieux pour ces espaces fragiles, de même que la circulation en véhicule à moteur en dehors des chemins autorisés, le dépôt de déchets ou la cueillette intempestive !

Alors, gardez les bons réflexes !

Pour plus d'information, vous pouvez télécharger la plaquette de présentation « les pelouses calcaires du Val de Fensch, du vert après le fer » ici : cen-lorraine.fr/telechargements



PANNEAUX LPO FIL BLEU



Dans le cadre d'un partenariat de longue date avec la CCPOM, la LPO (Ligue de protection des oiseaux) de Rombas a réalisé quatre nouveaux panneaux présentant aux promeneurs les oiseaux qu'ils peuvent observer, s'ils en prennent le temps.

Ces panneaux ont été fabriqués par une entreprise vosgienne, en pin provenant de forêts certifiées. Ils sont installés le long de la piste du Fil Bleu, entre Rombas et la limite Vitry-Gandrange.

On peut y observer de magnifiques photos de 40 espèces différentes d'oiseaux qui vivent le long de l'Orne, avec pour chacune ses spécificités et traits de caractère, preuve s'il en est de la très grande capacité d'observation et l'immense puits de connaissance des membres de la LPO.

Les promeneurs, joggeurs, cyclistes et autres curieux, pourront à leur tour scruter les berges de l'Orne à la recherche d'un pouillot véloce ou d'une linotte mélodieuse et apprécier ainsi la richesse de la nature aux portes de la ville.

LES SUBVENTIONS POUR LES RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE ONT LE VENT EN POUPE !

Depuis 2012, la CCPOM propose une subvention aux particuliers pour l'acquisition de récupérateurs d'eau pluviale aériens et enterrés, et depuis 2019 pour les citernes souples également.

En 2021, cette subvention a connu un réel engouement, avec 51 demandes [44 pour des récupérateurs d'eau de pluie aériens et 7 pour des enterrés], contre 5 à 15 les années précédentes.

Et pour remercier les communes de relayer l'information auprès de leurs habitants, la CCPOM offre aux mairies un récupérateur d'eau de pluie, destiné à l'équipement d'un bâtiment communal, pour 10 demandes de subvention de particuliers reçues ! Bravo à la commune de Sainte Marie aux Chênes, et à ses habitants éco-citoyens, d'où 14 demandes sont issues. La bibliothèque est maintenant à son tour équipée !

Les écoles aussi ont droit à leur récupérateur : toutes les écoles de la CCPOM peuvent être dotées gratuitement de récupérateurs d'eau de pluie. Cela permet d'arroser gratuitement les plantations mais répond également à un but pédagogique : celui de sensibiliser les plus jeunes à l'importance d'économiser et de préserver la ressource en eau.





LE CLLAJ, C'EST QUOI ?



Le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) a pour principale mission d'accueillir, d'orienter et d'accompagner tous les jeunes de 16 à 30 ans dans leur recherche d'un logement autonome.

Partenaire de longue date de la CCPOM, il tient des permanences à destination des jeunes de moins de 30 ans en recherche de logement 2 fois par mois dans les communes de Rombas, Moyeuvre-Grande et Sainte-Marie aux Chênes

De plus, le CLLAJ du Bassin d'Emploi de Metz est locataire d'un logement privé qu'il réserve à la sous-location à des jeunes du territoire ou souhaitant s'y installer.

Le propriétaire de ce T1 meublé et rénové, situé au centre de Rombas, y voit à la fois un moyen de louer simplement et de manière sécurisée à une association et aussi la possibilité de donner une chance à des jeunes qui débutent dans la vie : « quand nous étions jeunes, nous aussi nous aurions bien aimé que l'on nous tende la main » sourit-il.

Cette intermédiation locative bénéficie au ménage qui occupe actuellement le logement. Pour ce jeune couple originaire du territoire intercommunal et désirant y rester, l'intermédiation locative permet d'apporter des réponses de manière progressive à de nouvelles interrogations. Accéder à un logement est pour ce couple une première, et il estime « que c'est utile d'avoir un référent logement en cas de souci ou de question » et complète avec entrain : « Nous apprécions l'aide sur les aspects administratifs et les aides financières, c'est bien aussi de ne pas se sentir isolés pour une première location en couple ».

En complément, la CCPOM met en place une aide à l'installation de 200 € par ménage pour l'achat de mobilier de première nécessité afin d'aider les jeunes à s'installer.

Pour toute information complémentaire sur l'intermédiation locative, les aides du CLLAJ ou l'aide à l'installation de la CCPOM, vous pouvez contacter **le CLLAJ au 03 87 69 04 18** ou **contact@boutique-logement.fr**

UN NOUVEAU MULTIACCUEIL A ROMBAS !

Une étude menée en 2017 préconisait la réalisation d'un nouveau multi accueil en remplacement de l'équipement existant « Les Petits Amis », dont les locaux situés dans la maison de l'enfance de Rombas, ne sont plus adaptés à l'accueil des enfants.

Cette nouvelle structure, d'une capacité d'accueil de 30 places au lieu de 25 actuellement, sera située au centre-ville de Rombas, au cœur du complexe scolaire « Ecole de Villers ».

Le cabinet d'architecture A. CONCEPT de Metz a été retenu pour la réalisation de ces travaux, qui ont démarrés en fin d'année dernière.

Des aides de l'État, de la Région, du Département et de la CAF ont été sollicitées afin de financer ces travaux.



A ce jour, la CCPOM compte 5 multi accueils répartis sur le territoire communautaire, **pour un total de 175 places.**

- > « **La Forêt Enchantée** » à Amnéville a une capacité d'accueil de **60 places.**
- > « **Les Moussaillons** » dans la Vallée de l'Orne, **30 places.**
- > « **La Tanière des loupiots** » à Marange-Silvange, **30 places.**
- > « **Les Écureuils** » à Sainte-Marie-aux-Chênes, **30 places.**
- > « **Les Petits Amis** » à Rombas, **25 places actuellement.**

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2021-2025

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et ses communes membres bénéficient d'un soutien technique et financier de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Moselle. Cet accompagnement permet d'élaborer des projets à destination des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Ce soutien de la CAF est formalisé dans le cadre de la Convention territoriale Globale qui se substitue au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

> QU'EST-CE QUE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) ?

Il s'agit d'un nouveau dispositif, à l'échelle intercommunale, qui remplace les Contrats Enfance Jeunesse et qui permet de définir et d'encadrer les modalités de coopération et de partenariat avec la CAF. Il a pour ambition de rassembler les acteurs de terrain autour de constats et d'enjeux partagés afin d'améliorer les services rendus aux populations.

> LES ENJEUX ET LE PLAN D'ACTION

A la suite du diagnostic établi préalablement à la signature de la convention, des enjeux et des objectifs stratégiques ont pu être identifiés autour de 5 axes :

- *Accès aux droits : développer la communication des services et dispositifs existants,*
- *Enfance : coordonner l'offre d'accueil sur les temps extrascolaire et garantir une qualité d'accueil homogène sur l'ensemble du territoire,*
- *Parentalité : développer les actions de soutien à la parentalité, notamment en direction des publics vulnérables, créer des temps d'échanges avec les familles ainsi qu'un lieu spécifique,*
- *Jeunesse : créer un lieu identifié par les jeunes, développer des projets avec eux, mobiliser et valoriser les dispositifs existants pour apporter une réponse à leurs besoins,*
- *Animation de la vie sociale : approfondir la définition du besoin des habitants en matière d'action créatrice de liens sociaux.*

Un axe transversal vient compléter les 5 axes précédemment définis permettant notamment de renforcer la communication en direction des habitants, coordonner les actions existantes, développer la coopération entre les services, renforcer l'offre de transport en commun et améliorer les conditions d'accueil des publics en situation de handicap.



© Le Studio des Petits

Depuis le 1^{er} janvier 2022, La Maison Bleue est le nouveau délégataire chargé de gérer et d'exploiter les multi-accueils du territoire. Nathalie FABERT, responsable d'exploitation, répond à nos questions

Bonjour Nathalie, pouvez-vous nous présenter La Maison Bleue et ses activités sur notre territoire ?

« La Maison Bleue » accompagne depuis près de 20 ans les collectivités, les entreprises et les administrations dans la création et la gestion de leurs crèches, avec passion, expertise et engagement.

Nous offrons un cadre de vie rassurant et sécurisé où les enfants peuvent partir à la conquête de l'autonomie et s'épanouir avec bonheur sous le regard bienveillant des professionnels formés.

Pouvez-vous nous parler du projet éducatif qui est mis en place dans les crèches ?

La Maison Bleue développe au quotidien et sur l'ensemble des crèches, un projet éducatif solide, orienté vers le bien-être et l'épanouissement des enfants, inspiré par l'expérience du terrain et les recherches de personnalités reconnues de la petite enfance. Il repose sur 2 grands principes :

- Répondre aux besoins des enfants et leur garantir une sécurité physique et affective grâce à des repères fondamentaux [repères de personnes, de lieux, temporels et visuels] ;
- Créer une relation privilégiée avec les familles en les intégrant au quotidien au cœur de la vie de la crèche.

Les équipes sont formées à ce projet éducatif et travaillent avec bienveillance pour assurer un cadre de vie aussi épanouissant que rassurant, tout en proposant des activités innovantes. Les enfants se développent ainsi harmonieusement, à leur rythme, gagnent en autonomie et s'ouvrent au monde avec la sécurité affective indispensable à leur équilibre.

Quelles sont ces activités qui sont mises en place au sein des crèches ?

Nous proposons des activités exclusives et originales, comme :

La communication et le langage avec la mise en place de la communication gestuelle associée à la parole, et l'éveil à l'anglais avec notre partenariat avec l'école LANGUAGE CONNEXION.

L'éveil sensori-moteur à travers le développement des activités motrices et du lien intérieur extérieur : nous ferons des espaces extérieurs de chaque crèche un espace de vie à part entière en y installant, par exemple des bacs potagers.

Nous mettons aussi en place des partenariats avec les bibliothèques et les médiathèques locales, ainsi que les écoles maternelles afin de faire découvrir aux enfants leur futur environnement scolaire.

Et parce que nous considérons que les parents sont au cœur de la crèche et véritables partenaires du projet pédagogique, nous mettons en place des actions pour les inclure au quotidien dans la vie de la crèche : affichage des informations ; événements et activités conviviales entre parents, professionnels de la crèche et enfants ; application mobile permettant de suivre les actualités de la crèche et de voir les photos des enfants...

Pour faire une demande de place en crèche, préinscrivez-vous via ce lien :

<https://lc.hoptis.com/575b7f484d29421A>



© LdeBroca

MAISONS DES SERVICES AU PUBLIC



Soucieuse d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services publics sur le territoire communautaire, la CCPOM a décidé de développer un réseau de Maisons de Services au Public labellisé « France Services ».

Ces maisons permettent de rassembler en un même lieu des services publics relevant de l'État, des collectivités territoriales, d'organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public, mais aussi de services privés nécessaires à la satisfaction des besoins des habitants.

Deux agents « France Services », **Angèle et Fatia**, vous aideront à effectuer vos démarches administratives.

> POURQUOI VENIR À FRANCE SERVICES ?

« Les personnes qui se rendent dans une France Services accèdent à un service public qui apporte une réponse à visage humain. Nous sommes formées pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Le contact et l'accompagnement sont un vrai plus, les personnes apprécient cet accueil plus accessible que dans certaines institutions. »

> QUELLES DÉMARCHES POUVEZ-VOUS ACCOMPAGNER ?

« Nous apportons une information de premier niveau et une aide aux démarches en ligne avec un accompagnement au numérique si besoin [création d'une adresse e-mail, impression ou scan de documents...]. Dans certains cas plus complexes, nous pouvons conseiller les personnes avec l'aide d'un correspondant au sein des réseaux partenaires. »

Vous avez une question concernant l'état civil ou la famille ? La prévention santé ? L'emploi ? La retraite ? Le logement ? La justice ? Le budget ?

N'hésitez plus, France Services Orne-Moselle est là pour vous aider !

PAR EXEMPLE :

- Je souhaite consulter ou imprimer ma feuille d'imposition
- J'établis mon permis de conduire, ma carte d'identité, mon passeport, ma carte grise
- Je demande une aide (allocation logement, RSA)
- Je souhaite m'inscrire au Pôle Emploi, m'actualiser
- Je cherche à consulter le remboursement de mes soins
- Je souhaite créer un compte CARSAT, faire une simulation de retraite ou consulter mon relevé de carrière
- Je souhaite commander une carte vitale
- Je fais face à un litige et je ne sais pas où me diriger

Trois Maisons « France Services » sont actuellement implantées sur le territoire de la CCPOM :

- ➔ **A ROMBAS, dans les locaux de la CCPOM :**
1, rue Alexandrine 57120 ROMBAS - 03 87 58 17 29 ou 03 87 58 22 47
HORAIRES : lundi matin 08h-12h et mercredi après-midi 12h30-17h
- ➔ **A MOYEUVE-GRANDE :** 1, rue Maurice Thorez (entrée à l'arrière de la mairie) 57 250 MOYEUVE GRANDE - 07 84 72 20 48
HORAIRES : mardi et vendredi matin 08h-12h
- ➔ **A SAINTE-MARIE-AUX-CHENES :** 2B Place François Mitterrand 57250 STE MARIE AUX CHENES - 07 84 72 20 48
HORAIRES : mardi après-midi 13h30-17h et jeudi après-midi 13h30-17h30



UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL POUR UNE ALIMENTATION PLUS DURABLE

L'accès pour tous à une alimentation saine, durable et de proximité est une priorité : c'est autant une question de justice sociale que de santé publique, un véritable enjeu pour le 21^{ème} siècle qui se traduit également à l'échelle de notre territoire.

En 2021, en partenariat avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du Grand Est (DRAAF), la CCPOM a décidé de s'engager dans l'élaboration de son Projet Alimentaire Territorial (PAT).

L'OBJECTIF DU PAT est d'œuvrer en faveur d'une transition pour une alimentation durable territorialisée en mettant autour de la table l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire au regard des enjeux sociaux, environnementaux, économiques, de santé publique, de démocratie & citoyenneté et d'aménagement du territoire. Il a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans le territoire, en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou encore les produits locaux dans les cantines.

Le PAT en deux phases :

- Une phase préparatoire dite de diagnostic, débutée en 2021

- Une phase dite opérationnelle qui consistera en la mobilisation, la mise en place d'un plan d'action et l'évaluation.

Le diagnostic agricole et alimentaire du territoire, débuté au printemps 2021, est sur le point de se terminer. Il a été possible grâce à la mobilisation de nombreux acteurs du territoire et à de nombreux consommateurs de la CCPOM qui ont participé à une enquête sur leurs habitudes de consommation.



LE DIAGNOSTIC ET LES ENJEUX POUR LA CCPOM EN QUELQUES MOTS :

- ➔ **Améliorer l'offre en produits locaux sur le territoire de la CCPOM** et étudier l'opportunité de création d'un marché couvert.
- ➔ **Aider l'installation d'agriculteurs orientés vers les circuits-courts locaux / Maintenir voire reconquérir le foncier agricole** et évaluer et localiser les surfaces en friches et leur potentiel agronomique (et notamment les anciens vergers).
- ➔ **Augmenter la part de produits locaux dans la restauration scolaire** et étudier la faisabilité de la mise en place d'une Cuisine Centrale à destination des écoles des communes de la CCPOM ainsi qu'une activité maraîchère attenante qui pourrait alimenter la cuisine centrale.
- ➔ **Améliorer l'accessibilité pour tous à une offre alimentaire de qualité** : analyser précisément les besoins sociaux du territoire, faciliter les partenariats entre producteurs et structures de l'aide alimentaire (ou de la distribution type épicerie sociale et solidaire), ...
- ➔ **Créer du lien autour de l'alimentation**
- ➔ **Encourager les démarches citoyennes autour de l'alimentation**
- ➔ **Lutter contre le gaspillage alimentaire**

La prochaine phase permettra de mettre en place un plan d'actions précis en collaboration avec tous les acteurs de la chaîne alimentaire pour répondre aux enjeux identifiés.

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA CCPOM

Un évènement pour le lancement du PCAET de la CCPOM

Après 3 années de travail, la CCPOM a organisé un grand évènement pour lancer officiellement son PCAET. Des conférences-débat ont permis de présenter le programme d'actions et de mobiliser tous les acteurs concernés.

Des tables rondes ont été animées par **Lara JULIEN** sur les thématiques du changement climatique, de la mobilité, des énergies renouvelables et de l'alimentation durable. En qualité de Grand Témoin, **Corinne LEPAGE**, ancienne ministre de l'Environnement et députée européenne, est venue apporter un autre regard sur les thématiques abordées.

Un cocktail tourné vers une alimentation plus durable et innovante, a été proposé aux participants qui ont pu déguster des préparations à base d'algues, d'insectes et de produits locaux et de saison.

> CONTEXTE

Face aux enjeux énergétiques et climatiques, la France s'est engagée dans une **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)** qui fixe des objectifs pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, un équilibre entre les émissions de carbone et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de Carbone.

Pour atteindre ces objectifs, **les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)** sont devenus obligatoires pour toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants.



> LE PCAET, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est un outil réglementaire qui comprend un programme d'actions réévaluable ainsi qu'un dispositif pour suivre l'avancement et la réalisation des objectifs.

Le plan d'actions doit répondre à 5 enjeux majeurs :

1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre
2. Adapter le territoire aux effets du changement climatique
3. Diminuer la consommation d'énergie
4. Augmenter la production d'énergies renouvelables
5. Réduire les polluants atmosphériques

Le PCAET donne l'opportunité de s'emparer de ces enjeux au plus près de la vie des habitants, des réalités et du territoire.



> LE PLAN D' ACTIONS

Les différents axes retenus sont les suivants :

- **Axe 1 : Animer la mise en œuvre du PCAET et mobiliser les acteurs du territoire**
- **Axe 2 : Se loger sans énergie fossile et aménager le territoire en prenant en compte les enjeux climat-air-énergie**
- **Axe 3 : Se déplacer en polluant moins sur un territoire périurbain**
- **Axe 4 : Travailler et produire en préservant l'environnement**
- **Axe 5 : Se doter des moyens d'une organisation à la hauteur des enjeux climat-air-énergie**

Pour l'heure le projet de PCAET a été soumis pour avis à l'autorité environnementale, à la suite de quoi il sera soumis à la consultation du public.



LES COMMUNES AUSSI S'ENGAGENT DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) la CCPOM a décidé de créer deux fonds de concours pour soutenir financièrement les communes portant des projets ambitieux en faveur de la transition écologique et énergétique venant renforcer la capacité d'action sur le terrain au plus proche des habitants de la CCPOM.

Ces deux nouvelles aides portent sur les travaux d'amélioration et de sobriété de l'éclairage public et sur la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Une incitation financière pour laquelle les communes ont fait part de leur intérêt. Des projets sont déjà en cours : opérations de rénovation de l'éclairage public (éclairage LED), rénovation énergétique d'équipements sportifs et associatifs, ... D'autres projets sont prévus pour l'année 2022.



LA CCPOM DÉSORMAIS COMPÉTENTE SUR LA THÉMATIQUE « MOBILITÉ »

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la CCPOM est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son territoire.

Cette nouvelle responsabilité permettra d'organiser, développer et diversifier les solutions de mobilité du territoire pour répondre aux besoins de ses habitants et visiteurs. A terme, elle offrira à chaque citoyen la possibilité de disposer de modes de déplacement alternatifs et durables.

La prise de compétence mobilité permet également de répondre à des enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

> UNE STRATÉGIE DÉFINIE DANS UN SCHEMA DIRECTEUR DES MOBILITÉS

Sous la thématique « mobilité » entrant dans le champ de compétence de la CCPOM sont regroupées toutes les actions permettant le déplacement de personnes. Elles concernent aussi bien les moyens de transports que les interventions permettant de faciliter leur utilisation ou les opérations de conseil.

MOBILITÉ ACTIVE

- Vélo
- Marche
- Trotinette

USAGES PARTAGÉS

- Co-voiturage
- Éco-partage

MOBILITÉ SOLIDAIRE

- Conseils
- Transport à la demande
- Garage solidaire

La région reste quant à elle chargée des services réguliers de transport (transport scolaire, transport interurbain...).

Le schéma directeur des mobilités permettant de définir une stratégie adaptée au territoire est en cours d'élaboration. Dans ce cadre, la CCPOM a saisi le conseil de développement (instance indépendante de l'intercommunalité composée de membres bénévoles de la société civile) pour qu'il émette un avis sur le document. Le rendu est attendu courant 2022.

> UN SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE POUR ENCADRER LE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SUR LE TERRITOIRE

Présentant des effets bénéfiques pour la santé et l'environnement, permettant de désengorger les accès routiers, la pratique du vélo dans les déplacements quotidiens représente un levier incontournable d'amélioration de la mobilité.

Manque de lisibilité, discontinuité, absence d'aménagement, méconnaissance... sont autant de raisons qui n'incitent pas à la pratique du vélo. C'est pourquoi, la CCPOM a décidé de s'engager dans un schéma directeur cyclable lui permettant d'identifier les atouts et faiblesses du territoire concernant cet aspect. A l'issue de cette étude, sera défini un programme pluri annuel d'actions à engager pour assurer le développement de l'usage du vélo. Le bureau d'études est en cours de recrutement.

> UNE PISTE CYCLABLE RELIANT LES GARES D'HAGONDANGE ET D'AMNEVILLE POUR FAVORISER L'INTERMODALITÉ

La première phase des travaux d'aménagement de la piste cyclable entre Rombas et Hagondange a été lancée courant septembre. Cette piste cyclable de 5,3 km permettra à terme de relier le fil bleu de l'Orne et la gare de Rombas à la gare d'Hagondange et ainsi de favoriser l'intermodalité (utilisation de plusieurs modes de transports pour un même trajet). La Communauté de Communes Rives de Moselle est maître d'ouvrage des travaux localisés sur son territoire. Côté CCPOM, ces aménagements sont co-financés par la CCPOM et l'état. La mise en service est prévue courant 2022.



TOUTES LES AIDES DE LA CCPOM

RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE :

> **Subvention pour les récupérateurs d'eau de pluie aérien :** 50 % de subvention pour un achat jusqu'à 250 €, sans minimum ; possibilité d'acheter 2 récupérateurs d'eau de pluie.

> **Subvention pour les récupérateurs d'eau de pluie enterrés :** 50 % de subvention pour un achat jusqu'à 1 200 € ; aide forfaitaire de 200 € accordée sans justificatif pour les travaux d'aménagement nécessaires à la pose.

NOUVEAU Subvention pour citerne souple de récupération d'eau de pluie : 50% du prix d'achat, pour un coût d'achat de 500 € maximum ; aide forfaitaire de 100 € accordée sans justificatif pour les travaux d'aménagement nécessaires à la pose.

Dossier de demande téléchargeable sur le site www.ccpom.fr, rubrique environnement.

OPÉRATION RAVALEMENT DE FAÇADES

> Pour des travaux de ravalement de l'ensemble des façades visibles du domaine public :

- Subvention de 20 % du montant HT des travaux plafonnée à 915 €,
- Sur des bâtiments de plus de 25 ans et situés dans le périmètre d'éligibilité,
- Pour les propriétaires occupants et bailleurs.

CAMPAGNE ISOLATION THERMIQUE

1. Isolation des murs par l'extérieur
2. Isolation des combles perdus

> Subvention de 20 % du montant HT des travaux plafonnée à :

- 1 200 € pour les travaux d'isolation thermique par l'extérieur,
- 500 € pour les travaux d'isolation des combles

> Sur des bâtiments de plus de 25 ans,

> Pour les propriétaires occupants et bailleurs.

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

> Pour des travaux d'amélioration de l'habitat dégradé, liés à l'adaptation des logements au handicap et de lutte contre la précarité énergétique :

- Bonification des aides de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) de 5 %, 10 % ou forfait supplémentaire,
- Pour les propriétaires occupants, sous conditions de revenus, et les bailleurs.

AIDE AU 1^{ER} EMMÉNAGEMENT

> Aide de 200 € versée aux jeunes de moins de 25 ans à l'occasion de leur premier emménagement (sous certaines conditions).

AIDE AU DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

> Subvention de 30 % du montant total HT des travaux plafonnée à 4 500 € attribuée aux commerçants pour la rénovation de leur vitrine.

AIDE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

> Aide en matière d'investissement immobilier des entreprises de 20 salariés au plus dans le cadre de la création ou de l'extension d'une activité (construction, extension, aménagement, rénovation d'un bâtiment)

- Aide de 20 % des dépenses éligibles plafonnée à 20 000 €
- Pour les commerces dont la surface de vente est inférieure à 400 m², artisanat, entreprises de transports et logistique, bâtiment et travaux publics, services aux entreprises, industrie.

COUCHES LAVABLES

> Subvention de 30%, plafonnée à 100 €, pour l'achat de couches lavables pour bébé.

VENTE DE COMPOSTEURS À TARIFS PRÉFÉRENTIELS

1. Composteurs domestiques

- Composteur en plastique 450 L, vendu 20 €.
- Composteur en bois 570 L, vendu 30 €.

2. Composteurs collectifs en pied d'immeuble

- Mise à disposition gratuite du matériel et des conseils,
- Pour les particuliers, propriétaires ou locataires, en immeuble avec espace vert attenant.

POUR TOUTES LES AIDES, IL EST IMPÉRATIF DE FAIRE UNE DEMANDE AVANT D'ENGAGER LES TRAVAUX/LES ACHATS.



UNE NOUVELLE ÉTUDE DANS L'AMÉNAGEMENT DES PORTES DE L'ORNE AMONT

LE 14 DÉCEMBRE 2016, LE SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET D'AMÉNAGEMENT DES PORTES DE L'ORNE A DÉCIDÉ LE LANCERMENT DES ÉTUDES PRÉALABLES À LA CRÉATION D'UNE ZAC SUR LE SITE DES PORTES DE L'ORNE AMONT ET DE LE SOUMETTRE À LA CONCERTATION. LA 1^{ÈRE} PHASE D'ÉTUDES DE CETTE PROCÉDURE TOUCHE À SA FIN.

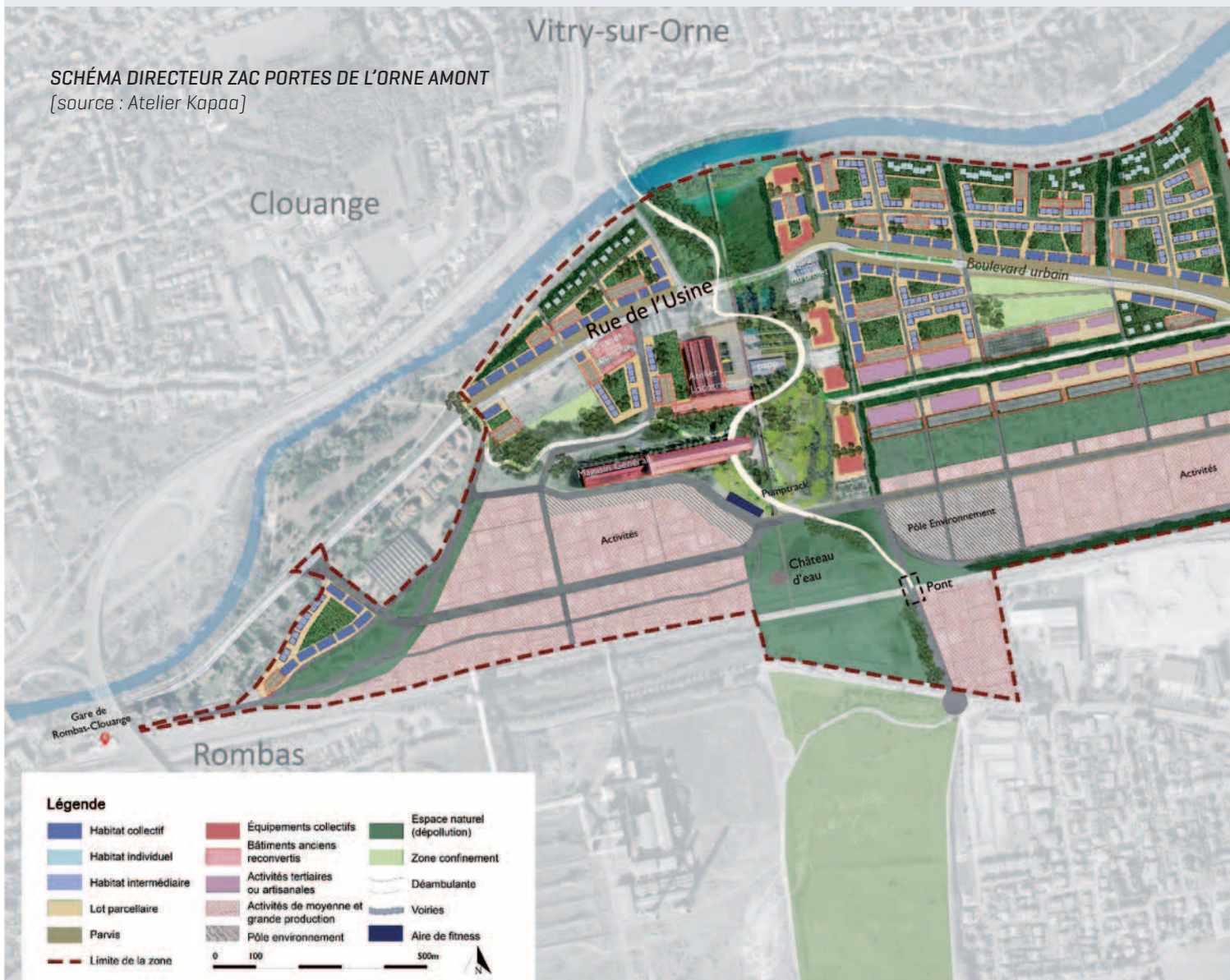
> C'EST QUOI UNE ZAC ?

Une zone d'aménagement concerté est une opération d'aménagement complexe qui a pour but de réaliser ou de faire réaliser l'aménagement de terrains, après l'intervention d'une collectivité ou établissement public y ayant vocation.

Le périmètre de la ZAC des Portes de l'Orne Amont (site de l'ancienne Usine de Rombas) représente une superficie de 104 ha sur les communes de Rombas et d'Amnéville (soit environ 2.5 km d'est en ouest).

De nombreuses études ont été réalisées dont des diagnostics des sols pour s'assurer qu'il n'y aura pas d'impact sur la santé des futurs usagers du site et aménager le site en fonction de l'état des sols, des études urbaines, économiques, des études des impacts du projet, des études faune/flore, ...]. Elles ont ainsi permis de construire un plan d'aménagement de la future ZAC et de définir le périmètre de l'opération ainsi que sa programmation globale.

SCHÉMA DIRECTEUR ZAC PORTES DE L'ORNE AMONT
[source : Atelier Kapaa]



Le site des Portes de l'Orne Amont est au centre de l'urbanisation des communes qui l'entourent. Le projet tend à relier les communes, pour favoriser la vie urbaine et l'animation du nouveau quartier, et ainsi la sécurité, la cohérence des réseaux de transports et des réseaux urbains.

Pour répondre à ces enjeux :

- Redynamiser et faire rayonner le territoire
- Reconnecter les communes de la vallée entre elles
- Conserver les vestiges de notre Histoire (patrimoine)
- Un site exemplaire en matière de développement durable (environnement, biodiversité, lutte contre l'artificialisation des sols, ...)

Plusieurs objectifs :

- Construire un quartier nouveau, vivant, dynamique, chaleureux et convivial, intégré au territoire (et aux communes alentours), en s'assurant à ce que le projet bénéficie aussi aux acteurs économiques présents sur le site (en

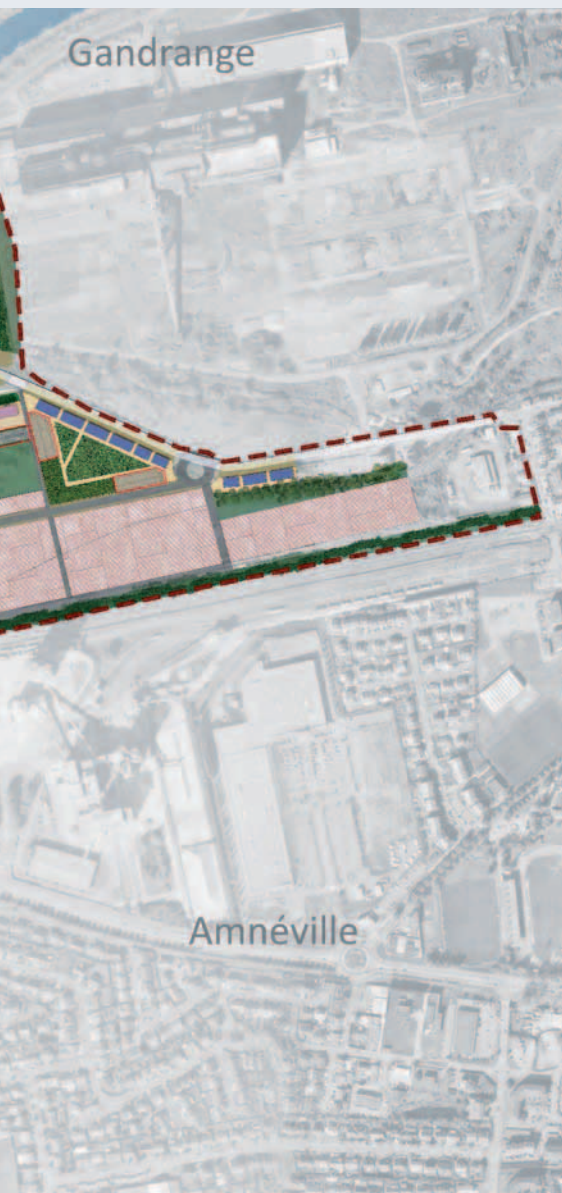
priviliégiant leur maintien sur site, ou en facilitant leur relocalisation)

- Transformer et se réapproprié cet ancien site de l'usine, privé, en un quartier ouvert à tous, composé :
- 1/3 : espaces verts / naturels, équipements publics (école, crèche, ludothèque, maison médicale, etc), espaces publics
- 1/3 : secteurs dédiés au logement : 90 logements par an pendant env. 20 ans
- 1/3 : secteurs dédiés aux activités économiques : tertiaire, artisanat, petites industries

La phase de création de la ZAC arrive à son terme et le projet a pu être discuté lors de réunions publiques en janvier 2022.

Et la suite ? La « phase de réalisation » pour aménager le site...

Sélectionner un aménageur pour réaliser le projet (aménagement et commercialisation)



RÉUNIONS PUBLIQUES DE LA ZAC



Deux réunions publiques ont été tenues, les 12 et 13 janvier 2022, en visio-conférence, dans le cadre de l'opération ZAC des Portes de l'Orne Amont.

Des temps de présentation en plénière, suivis de questions et réponses, des échanges en petits groupes et de nombreuses contributions actives des participants pour enrichir le projet...

D'autres outils de concertation du public également mis en place : un site internet dédié au projet, articles de presse, journées du patrimoine en 2018 (env. 4000 participants sur 2 jours), dossier de concertation dans les communes / CCPOM/CCRM, page Facebook, maison du projet provisoire sur site (jusqu'au commencement des travaux de l'agrafe paysagère)





BIENTÔT, OUVERTURE DE « Cap'Orne », UN TIERS-LIEU VITRINE DU PROJET SUR LES PORTES DE L'ORNE

DEPUIS PLUS DE DEUX ANS, RUE DE L'USINE À AMNÉVILLE, L'ANCIEN BÂTIMENT "DES SYNDICATS" EST EN COURS DE RÉHABILITATION. IL VOUS OUVRIRA SES PORTES À LA FIN DU PRINTEMPS 2022.

Construction allemande de 1903, d'une superficie de 935m², entièrement réhabilitée, ce bâtiment accueillera un espace multifonctionnel, lieu d'expression et de démocratie, dont la vocation évoluera au rythme de la métamorphose des Portes de l'Orne.

Tout en conservant ses caractéristiques architecturales, il intégrera

1

Une Maison du Projet composée d'un lieu "vitrine" de concertation et de présentation du projet des Portes de l'Orne.

2

Un espace "mémoire" destiné à incarner la mémoire de notre patrimoine commun, celui d'un passé sidérurgique qui a façonné les villes et l'identité du territoire, celui de la Vallée de l'Orne.

3

« Escape Game » : jeu de piste sur l'histoire spécifique de la sidérurgie à Rombas, nom du jeu : « Protocole R-X » Une expérience immersive dans les années 70, en réalité augmentée.

4

Un lieu de créativité, d'innovation et d'intelligence collective, destiné à accueillir un espace de coworking, ainsi qu'un programme d'animations pour tous [ateliers thématiques, conférences, ciné-débats...] autours notamment de diverses thématiques et enjeux sociétaux et socio-environnementaux.

5

Un amphithéâtre [106 places], et une salle de séminaire attenante.

CONDITIONS D'ACCÈS, DATES ET HORAIRES D'OUVERTURE DES ESPACES : À VENIR



ESPACE COWORKING

Il s'agit d'un espace ouvert à tout public, étudiants ou télétravailleurs, associations ou entrepreneurs, en individuel ou en équipe, pour y travailler ou tout simplement lire un livre, dessiner, ou écrire son journal, dans une ambiance chaleureuse, authentique et conviviale. L'espace disposera d'une connexion Wi-Fi et Ethernet (RJ45), une imprimante et un espace café à proximité. Il peut accueillir jusqu'à 30 personnes.



ESCAPE GAME « PROTOCOLE R-X »

Nous sommes en 1970 à Rombas. Un des hauts-fourneaux de l'usine de Rombas est tombé en panne.

Tout le monde est déjà bien occupé à continuer à faire tourner les installations et le temps presse. Seule votre équipe est disponible pour réparer rapidement cette problématique majeure : la procédure de réparation doit être lancée en urgence !

Nous comptons sur vous pour mener à bien cette mission !

CET ESCAPE GAME AUTONOME D'UNE DURÉE D'UNE HEURE, EST PRÉVU POUR 2 À 6 JOUEURS. IL SERA GRATUIT ET ACCESSIBLE SUR RÉSERVATION.



EXPÉRIENCE DE RÉALITÉ VIRTUELLE...

UNIQUE EN FRANCE !!

Reconstitution historique d'une partie du site de l'Usine de Rombas, venez revivre et découvrir, l'ambiance de l'Usine telle qu'elle pouvait exister au début des années 1970.

DURÉE : 5 MINUTES

ÂGE : + 16 ANS

La Maîtrise d'ouvrage, assurée par le Syndicat Mixte des Portes de l'Orne, initiée par la CCPOM et l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE), a confié cette mission au groupement de maîtrise d'œuvre TOPIC Architectes [67170 Brumath] / SBE Ingénierie [67160 Wantzenau] / EPC [67120 Altdorf] / MILOCHAU [67340 Sparsbach] / VENATHEC [54503 Vandœuvre-lès-Nancy] / IG Consultant [67230 Herbsheim].

Ce projet est soutenu par la Région à hauteur de 621 065,90 € et par l'Etat à hauteur de 578 647,70 € dans le cadre du CPER [Contrat de Plan Etat Région 2015-2020].

L'AGRAFE PAYSAGÈRE... CŒUR DU SITE DES PORTES DE L'ORNE



© EPF de Grand-Est

Véritable espace public au cœur du site, l'agrafe paysagère permettra la mise en scène du patrimoine réhabilité et l'unification des programmations adjacentes par des équipements plus diversifiés.

Elle fédérera le site en étant un lieu de regroupement de ses différents usagers : ceux qui y habitent, ceux qui y travaillent et ceux qui s'y promènent. Elle sera un repère symbolique de la vie du cœur du site.

Pour en faire un lieu de regroupement, de vie, de culture et d'échange, différents aménagements sont prévus :

- Des aménagements permettant d'accueillir des activités (esplanade, théâtre de plein air...)
- Un « Pumptrack »
- Des aménagements de loisirs (aire de jeux pour enfant, une fontaine sèche...)
- Des aménagements liés au développement durable (gestion des eaux pluviales, gestion des pollutions, plantations...)

> C'EST QUOI UN PUMPTRACK ?

C'est un circuit extérieur de terrain fermé, composé de 3 pistes qui correspondent à des niveaux de difficulté.



Exemple de Pumptrack

Il se caractérise par des bosses consécutives et des virages relevés. Cette installation peut être utilisée avec des VTT, des BMX ou des trottinettes ...

Bientôt, au cœur du parc paysager, vous pourrez venir profiter de plus de 300 mètres de piste de PumpTrack !!!

> AIRE DE JEUX

Un parc de jeux se situera au centre de l'agrafe paysagère, le grand parc urbain en cours d'aménagement. Il offrira plusieurs types de jeux tels que toboggan, structure d'équilibre, bascule, ...

Ouverture été 2022

Une voie d'accès aux parkings de la Maison du Projet et du futur Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets est également en cours de réalisation.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat Mixte (SMEAPO) pour les travaux d'aménagement, en groupement avec l'EPFGE pour les travaux de dépollution et de pré-aménagement. La maîtrise d'œuvre retenue sur la base d'un concours est assurée par le groupement Villes & Paysages, Artelia, BKBS architectes.



RÉHABILITATION DE L'ANCIEN BÂTIMENT ENERGIE EN FUTUR PÔLE D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET

Ancien bâtiment « Énergie » situé en plein cœur du site des Portes de l'Orne, les travaux de réhabilitation ont démarré en 2021 pour une ouverture aux porteurs de projets en 2023.

...UN PEU D'HISTOIRE

Ce bâtiment industriel datant du début du XX^{ème} siècle connu plusieurs fonctions. Pendant la période allemande de la première annexion puis l'entre-deux-guerres, il fut d'abord appelé atelier de « modelage », « menuiserie » après 1945, et enfin Bâtiment Énergie en 1945. Ce dernier réalisait en effet des moules de fonderie, souvent à partir de gabarits de bois ou négatif en creux, à noyauter par remplissage de sable tassé avant coulée de fonte.

LE PROGRAMME...

Ce pôle d'entreprenariat et d'innovation, laboratoire d'idées à destination de tous ceux qui portent un projet, qu'il soit déjà abouti ou non, est destiné à devenir un lieu de centralisation des initiatives, d'échange, de synergie des forces et de création de réseaux, en faveur d'un dynamisme local en reconquête.

Ce futur tiers-lieu labélisé Espace LorNtech [démarche FrenchTech portée par le Sillon Lorrain] accueillera également un FABLAB où différentes sortes d'outils sont mis à sa disposition comme des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.

Quelques mots sur les travaux de réhabilitation du bâtiment : La Maîtrise d'ouvrage, assurée par le Syndicat Mixte des Portes de l'Orne et l'Établissement Public Foncier de Grand Est [EPFGE], a confié cette mission au groupement de maîtrise d'œuvre Atelier KAPAA / ARTELIA/ YAD.

Ce projet est soutenu par :

- la Région et l'Etat dans le cadre du CPER [Contrat de Plan Etat Région 2015-2020]

- l'Etat dans le cadre du plan de relance - Appel à projet fonds friche 2020



QUEL AVENIR POUR L'ATELIER LOCOTRACTEUR ET LE MAGASIN GÉNÉRAL ? ENTRE HIER ET DEMAIN...



L'Atelier Locotracteur et le Magasin Général s'inscrivent dans le cadre du projet urbain de réaménagement de l'ensemble du site des Portes de l'Orne.

Des études sont en cours, en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est. Elles sont destinées à identifier des futures vocations pour ces deux bâtiments emblématiques.

> ATELIER LOCOTRACTEUR...

Vaste bâtiment de près de 5 000 m² très emblématique, situé en plein cœur du site, il pourrait accueillir une programmation évolutive et devenir un véritable centre de vie animé pour le futur quartier.

Une des pistes étudiées : une future halle gourmande et festive (Food Court, marché couvert, évènementiel, expositions...).

Cet atelier, qui a changé au cours du temps plusieurs fois de fonction et de nom, est un véritable témoin de l'histoire du site. Constitué de trois halles très lumineuses, accolées les unes aux autres, l'atelier locotracteur constitue un témoin remarquable de l'histoire du site. Deux des halles datent de la toute première époque de construction de l'Usine de Rombas, pendant l'occupation allemande, à la fin du XIX^e siècle tandis que la troisième, plus récente et d'une architecture très différente, date de l'époque française.

> MAGASIN GÉNÉRAL...

Un bâtiment emblématique, hors normes dans ses dimensions (plus de 9 000 m²) comme dans son architecture...

Une des pistes étudiées : accueillir des ateliers artisanaux et une zone de sport urbain indoor.

Le Magasin général est l'un des premiers bâtiments industriels de l'usine. Une histoire dont la genèse fut la construction en 1900-1901. La richesse de son histoire est à elle seule l'une des plus belles démonstrations de l'avènement de la seconde révolution industrielle en général, et de l'évolution de l'usine de Rombas en particulier.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a souhaité la mise en place d'un Conseil de Développement (CODEV) sur son territoire afin d'avoir une écoute plus attentive de ses habitants.

Le CODEV, qu'est-ce que c'est ? Comment ça marche ? Et à quoi ça sert ? ... Pour nous éclairer, Michel HENRY, Président du Conseil de Développement de la CCPOM, répond à nos questions.

Monsieur Henry, pouvez-vous nous expliquer ce qu'est « un conseil de développement » ?

« Le CODEV est un outil de démocratie participative local. Il permet de recueillir des réflexions et des idées d'actions à mettre en place sur tous les sujets concernant la communauté de communes et d'en faire part aux élus. »

Quel est son rôle ?

« Le CODEV est une instance consultative composée de bénévoles qui n'a qu'une seule ambition : contribuer et participer à l'évolution de notre territoire. Il permet d'élargir et d'enrichir les décisions des élus.

La CCPOM peut solliciter le CODEV sur une thématique particulière. Le CODEV peut également lui proposer tout sujet qui lui semble refléter une attente des habitants. »

Comment s'est constitué le CODEV ?

« Sollicité par la CCPOM, je me suis mis à la recherche de personnes de divers horizons, entouré par les services de la CCPOM et avec l'aide de l'association « Citoyens et Territoire », experte en démocratie participative, pour créer un comité de préfiguration et concevoir la charte de fonctionnement du CODEV. Cette charte va un peu plus loin qu'un simple règlement puisqu'elle définit la philosophie de notre démarche. 8 mois de travaux ont été nécessaires avant de lancer l'appel à candidature des membres du CODEV. »

Qui compose le CODEV actuellement ?

« Il est composé pour la grande majorité d'habitants, des volontaires sans mandats électifs, de tous âges et de toutes catégories sociales, qui ont répondu à l'appel à candidature lancé à l'automne dernier. Mais on y retrouve également des « forces vives » : des associations, des organismes, des entreprises, ... qui connaissent et s'impliquent sur notre territoire. 66 membres (33 hommes et 33 femmes) ont assisté au lancement du CODEV et se sont engagés volontairement et bénévolement, au service de la communauté. »

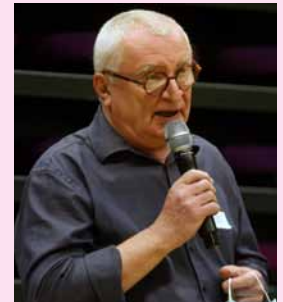
Où en est le CODEV aujourd'hui ?

« Les élus nous ont saisi d'une réflexion sur la Mobilité. Un groupe de travail s'est constitué et devrait rendre prochainement ses conclusions.

Lors de notre prochaine réunion prévue le 3 mars prochain, nous allons proposer aux membres du CODEV de réfléchir à la création de plusieurs thématiques dont ils souhaiteraient se saisir [développement économique, transition énergétique et écologique, action sociale, services, ...].

Bien évidemment le CODEV reste ouvert et chaque personne qui le souhaite peut nous rejoindre, sachant qu'il faut respecter la parité hommes / femmes. Néanmoins les candidatures qui ne peuvent être retenues dans l'immédiat sont mises sur liste d'attente. »

Michel HENRY



Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter le CODEV.

Secrétariat :

Cécile PALAMAR - c.palamar@ccpom.fr ou 03 87 58 32 32

Président :

Michel HENRY - 07 84 72 79 46





L'INFORMATION EN DIRECT SUR PANNEAUPOCKET

SIMPLE ET GRATUIT


pas de compte à créer : 100% anonyme !

1

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **App Store, Play Store ou AppGallery.**



2

Ouvrez PanneauPocket, recherchez **CC du Pays Orne-Moselle** ou **57120** et cliquez sur le  situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !



Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

NOUVEAU SITE INTERNET «LES PORTES DE L'ORNE 360»

DEPUIS QUELQUES SEMAINES, UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR LE PROJET DES PORTES DE L'ORNE :
WWW.LESPORTESDELORNE360.FR

Vitrine du projet de réhabilitation, fidèle à l'esprit du projet des Portes de l'Orne, ce nouveau site internet se veut innovant, centré usager et immersif.

UN DESIGN REPENSÉ ... POUR UN ACCÈS RAPIDE ET FACILE !

Un site complètement immersif, des panoramas représentant

les espaces extérieurs et intérieurs des Portes de l'Orne, à 360°, ponctués de contenus interactifs et dynamiques.

Les panoramas seront régulièrement mis à jour, afin de partager de manière concrète, l'évolution du site.

Site évolutif
N'hésitez pas à nous envoyer
vos suggestions par mail à
accueil@portes-de-lorne.fr

Site internet créé par la société
HELIX-SOLUTIONS
www.helix-solutions.com

